

Le Comité de Pilotage OCM est l'instance décisionnelle du dispositif.

Il analyse les dossiers de demande de subvention et attribue les aides à l'investissement sur la base des conclusions du bilan-conseil.

Il est composé des représentants du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, de l'Etat, de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, du Département de la Gironde, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine, section Gironde.



ATTENTION:

Les aides accordées sont versées sur présentation des factures acquittées. **L'entreprise bénéficiaire doit disposer des fonds nécessaires** à la réalisation des investissements envisagés.

Les investissements ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

Vous avez un projet de développement ou d'investissement?

- 1 Prenez contact avec les services du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, afin de vérifier l'éligibilité de votre projet et de votre entreprise.
- 2 Un bilan-conseil de votre entreprise est réalisé par le prestataire, mandaté par le Pays et chargé de votre dossier de demande d'aide à l'investissement.
- 3 Le dossier est validé après examen par le Comité de Pilotage OCM.
- 4 Les financements sont versés sur présentation des factures acquittées.



Pour plus d'informations **contactez** les services du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre.

OCM PAYS BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE

20 route de Suzon - 33830 BELIN-BELIET

Tél. 05 56 88 57 59

ocmbassindarcachon@valdeleyre.fr

Opération
Collective de
Modernisation de
l'Artisanat et du Commerce

Pays
Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

ARTISANS, COMMERCANTS, un projet de modernisation de votre entreprise?



L'OCM propose
des aides :
suivez le guide!

Programme porté par:



Avec le soutien de:



En partenariat avec :



